

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Plan Pauvreté : prévention sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance volet santé. Partenariat avec cinq points accueil écoute jeunes et espaces santé jeunes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- le versement des subventions aux associations visées dans le présent rapport en application de la convention entre l'Etat et le Département des Bouches-du-Rhône signée le 27 Juin 2019 pour le plan pauvreté, sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance - volet santé des jeunes, pour un montant de 161 200 € répartis ainsi :
 - Maison des adolescents 13 Nord : 36 000 €;
 - Collectif santé jeunes Aubagne : 13 200 €;
 - Association réseau santé La Ciotat : 8 800 €;
 - Association accompagnement action initiative (AAI) : 11 200 €;
 - IMAJE santé : 92 000 €

- d' autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les association concernées les avenants et la convention rédigés selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée